

Condition générales et exigences

Information générale

- Une fois la demande complétée, vous pouvez **retourner le formulaire** à : travauxpublics@prescott-russell.on.ca
- **Ou par courrier** à :
Comtés unis de Prescott et Russell
Département des Travaux publics
59 rue Court, Casier Postal 304
L'Orignal, Ontario K0B 1K0

- Pour toutes questions, vous pouvez nous contacter au 1-800-667-6307

Exigences pour tous les permis

- Vous devez inclure un plan de contrôle de la circulation conformément à la Loi sur la santé et la sécurité au travail avec votre demande :
 - Le modèle de plan de contrôle de la circulation est inclus dans ce formulaire de demande et doit être rempli.
- Tous les travaux doivent être exécutés conformément aux dessins des normes des Comtés unis de Prescott et Russell (CUPR) et à la satisfaction des CUPR.

Exigences d'assurances

- Vous devez inclure une preuve d'assurance (si vous effectuez vous-mêmes les travaux) ou un certificat d'assurance (entrepreneur), conformément aux exigences d'assurances ci-dessous :

Type de permis	Travaux effectués par	
	Propriétaire	Entrepreneur
Entrée	2 000 000 \$ - Assurance personnelle Preuve d'assurance (copie de la police)	5 000 000 \$ - Responsabilité civile commerciale Fournir un certificat d'assurance avec les CUPR et le propriétaire comme assuré supplémentaire + 2 000 000 \$ - Automobile; fournir un certificat d'assurance.
Remplissage de fossé	2 000 000 \$ - Assurance personnelle Preuve d'assurance (copie de la police)	5 000 000 \$ - Responsabilité civile commerciale Fournir un certificat d'assurance avec les CUPR et le propriétaire comme assuré supplémentaire + 2 000 000 \$ - Automobile; fournir un certificat d'assurance.
Coupe de chemin	S/O	5 000 000 \$ - Responsabilité civile commerciale Fournir un certificat d'assurance avec les CUPR et le propriétaire comme assuré supplémentaire + 2 000 000 \$ - Automobile; fournir un certificat d'assurance.
Enseignes	S/O	5 000 000 \$ - Responsabilité civile commerciale Fournir un certificat d'assurance avec les CUPR comme assuré supplémentaire
Fermeture temporaire de chemin	S/O	5 000 000 \$ - Responsabilité civile commerciale Fournir un certificat d'assurance avec les CUPR et le propriétaire comme assuré supplémentaire + 2 000 000 \$ - Automobile; fournir un certificat d'assurance.

Applicable pour le permis d'entrée et pour le permis de remplissage de fossés

- Vous devez inclure une preuve de propriété telle qu'une copie de votre acte de propriété ou une copie d'un compte de taxes en vigueur ;
- Tous les propriétaires enregistrés doivent signer la demande.
 - Si la demande est préparée et soumise par quelqu'un d'autre que le(s) propriétaire(s) enregistré(s), veuillez le préciser à l'Agent.
- À la réception de votre demande, notre contremaître de secteur inspectera le fossé où vous désirez aménager l'entrée ou remplir le fossé afin de déterminer la dimension et la longueur du tuyau requis:

- Il est important que vous mettiez deux (2) piquets peints à l'endroit exact où vous voulez remplir votre entrée ou votre fossé;
- Vous êtes responsable du coût total des travaux et de la tuyauterie, si nécessaire.
- Les travaux doivent être terminés dans un délai d'un (1) an à compter de la date de délivrance du permis d'installation. Le dépôt de sécurité sera remboursé une fois les travaux terminés selon les normes et que la surface:
 - de l'entrée est recouverte de granulés « A » (type ¾ » ou ¾ ») d'une épaisseur minimale de 150 mm; ou
 - du remplissage du fossé de la cour avant est recouvert d'herbe cultivée.

Application pour le permis de coupe de chemin

- Après deux (2) ans de la coupe de chemin et une acceptation préliminaire des travaux, le chemin coupé est inspecté à nouveau pour s'assurer que la surface est stable. Si tout est conforme aux normes du Département des Travaux publics, le dépôt est remboursé.

Frais pour les permis

- Frais de dossier requis payables aux Comtés unis de Prescott et Russell au montant de:

Type de permis	Type travaux effectué	Frais administratifs Non remboursable	Frais pour dépôt de sécurité Remboursable
Entrée	Nouvelle construction	200 \$	1500 \$
	Extension	200 \$	1500 \$
	Relocaliser	200 \$	1500 \$
	Supprimer	Aucuns frais	Aucun dépôt requis
	Remplacer	Aucuns frais	1500 \$
	Secondaire	200 \$	1500 \$
	Temporaire	200 \$	1500 \$
Remplissage de fossé	Nouveau remplissage de fossé	200 \$	200 \$ / mètre linéaire 1000\$ minimum
	Extension et/ou réparation du remplissage de fossé existant		
Coupe de chemin	Coupe de chemin, incluant le forage en dessous d'un chemin à partir du fossé	200 \$	25 \$ / mètre carré 500 \$ minimum
	Coupe de gravier d'une largeur de 3 mètres ou moins du chemin	200 \$	1000 \$ plus 50\$/mètre carré pour largeur supplémentaire
	Asphalte coupé à moins de 50 % de la chaussée et de 3 mètres ou moins de largeur	200 \$	3000 \$ plus 200\$/mètre carré pour largeur supplémentaire
	Asphalte coupé à plus de 50 % de la chaussée et de 3 mètres ou moins de largeur	200 \$	5000 \$ plus 200\$/mètre carré pour largeur supplémentaire
Enseignes	Nouvelle installation de signalisation dans l'emprise routière	Aucuns frais	Aucun dépôt requis
Fermeture temporaire de chemin	Événements ou défilé	Aucuns frais	Aucun dépôt requis
Autre travail	Tout type de travaux dans l'emprise routière (sous réserve d'un accord de travail hors site)	Aucuns frais	Aucun dépôt requis si le dépôt fait partie de l'accord
	Tout type de travaux dans l'emprise de la route (excavation le long des routes de comté à partir d'une propriété privée)	Aucuns frais	Aucun dépôt requis

Règlements

- Par l'autorité des règlements municipaux, tels que modifiés :

Type de permis	Règlement no.
Entrée	2021-19
Remplissage de fossé	2021-19
Coupe de chemin	2013-26
Enseignes	2018-63

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS

A. Informations générales du demandeur			
Nom			
Organisation			
Adresse			
Ville		Province	
Code postal		No. téléphone	
Courriel			

B. Informations sur le propriétaire, si différent du demandeur			
Nom			
Adresse			
Ville		Province	
Code postal		No. téléphone	
Courriel			

C. Renseignement sur le projet				
Adresse civique				
Entre no. civique		Côté du chemin	<input type="checkbox"/> Nord	<input type="checkbox"/> Est
Et no. civique			<input type="checkbox"/> Sud	<input type="checkbox"/> Ouest
Route de comté no.		Intersection la plus près		
Parcelle no.		Coordonnées GPD (x,y)		
Concession no.		No. de rôle		
Dans la municipalité de		Copie de la preuve de propriété ci-jointe	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
No. de dossier de cadastre		Preuve d'assurance incluse	<input type="checkbox"/> Propriétaire	
No. acte foncier			<input type="checkbox"/> Entrepreneur	

D. Objet de la demande (sélectionnez le type et la sous-catégorie)				
<input type="checkbox"/> Entrée	<input type="checkbox"/> Commerciale	<input type="checkbox"/> Nouvelle construction	<input type="checkbox"/> Remplacer	
	<input type="checkbox"/> Ferme	<input type="checkbox"/> Extension	<input type="checkbox"/> Secondaire	
	<input type="checkbox"/> Champ	<input type="checkbox"/> Déménager	<input type="checkbox"/> Temporaire	
	<input type="checkbox"/> Résidentielle	<input type="checkbox"/> Enlever		
<input type="checkbox"/> Remplissage de fossé	<input type="checkbox"/> Nouveau remplissage de fossé		Longueur du fossé à remplir	m
	<input type="checkbox"/> Extension et/ou réparation du remplissage de fossé existant			
<input type="checkbox"/> Coupe de chemin	<input type="checkbox"/> Coupe de chemin, incluant le forage en dessous d'un chemin à partir du fossé			
	<input type="checkbox"/> Coupe de gravier d'une largeur de 3 mètres ou moins du chemin			
	<input type="checkbox"/> Asphalte coupé à moins de 50 % de la chaussée et de 3 mètres ou moins de largeurs			
	<input type="checkbox"/> Asphalte coupé à plus de 50 % de la chaussée et de 3 mètres ou moins de largeur			
<input type="checkbox"/> Enseignes	<input type="checkbox"/> Nouvelle installation de signalisation dans l'emprise routière			
<input type="checkbox"/> Fermeture temporaire du chemin	<input type="checkbox"/> Événements ou défilé	Date	Évènement	
<input type="checkbox"/> Autres	<input type="checkbox"/> Tout type de travaux dans l'emprise routière (sous réserve d'un accord de travail hors site)			
	<input type="checkbox"/> Tout type de travaux dans l'emprise de la route (excavation le long des routes de comté à partir d'une propriété privée)			

J. Un plan de contrôle de la circulation (PCC) conformément à la Loi sur la santé et la sécurité au travail est requis			
Nom du propriétaire ou de l'entrepreneur			
Date		Sélectionnez l'option applicable	<input type="checkbox"/> Équipement
Heure			<input type="checkbox"/> Visibilité réduite
Emplacement (soyez spécifique)			<input type="checkbox"/> Véhicules en mouvement <input type="checkbox"/> Véhicules tournants <input type="checkbox"/> Autre _____
TRAVAUX À EFFECTUER			
Superviseur		Équipe de travail	
Personne(s) mettant en place le contrôle routier		Personne(s) dirigeant la circulation	
Nom		Nom	
Nom		Nom	
Nom		Nom	
Nom		Nom	
SERVICES D'URGENCE NOTIFIÉS POUR LA FERMETURE DU CHEMIN			
<input type="checkbox"/> Ambulance	<input type="checkbox"/> Incendie	<input type="checkbox"/> Police	Avis de projet no. _____
Conditions utilisées pour déterminer le PCC		Exigences de la PCC	
Limite de vitesse _____ km/h		<input type="checkbox"/> Déviation de la voie requise	
Deux (2) voies <input type="checkbox"/> Double <input type="checkbox"/> Même direction		<input type="checkbox"/> 50km/h Rb-1a <input type="checkbox"/> 50km/h Rb-5	
Durée <input type="checkbox"/> Longue, plus d'un (1) jour <input type="checkbox"/> Courte, moins d'un (1) jour <input type="checkbox"/> Très courte, moins de 30 min.		<input type="checkbox"/> Panneau zone de travaux TC-2 A <input type="checkbox"/> Panneau de fermeture de voie TC-4 <input type="checkbox"/> Panneau « Signal avancé d'un signaleur » TC-21 <input type="checkbox"/> Panneau « Zone avancée de travaux » TC-1 <input type="checkbox"/> Panneau d'arrêt / lent TC-22	
Opération de déplacement <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> Clignotants aux 4 sens & clignotant rotatif de 360°	
Police sur place <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> Baril flexible TC-54 <input type="checkbox"/> Début de la zone de construction <input type="checkbox"/> Fin de la zone de construction	
Volume du trafic (Haut volume = 3000 + autos / jour) <input type="checkbox"/> Haut 300 X _____ # autos en 3 minutes = _____ <input type="checkbox"/> Bas		<input type="checkbox"/> Les amendes de Vitesse doublent lorsque les travailleurs sont présents <input type="checkbox"/> Casque, vêtements réfléchissants, sécurité, bottes	
Basé sur les conditions du site ci-dessus et la révision du manuel du MTO, du contrôle de la circulation requise est décrit sur la figure # du manuel du MTO. Les exigences de contrôle supplémentaires ou les dérogations par rapport au manuel du MTO doivent être détaillées à la page suivante.			

- Si les travaux entraînent la fermeture complète du chemin à la circulation pendant une partie de la journée, le requérant doit d'abord obtenir le consentement écrit des Comtés unis de Prescott & Russell. Une telle demande doit être faite dix (10) jours avant la fermeture du chemin. Tous les panneaux d'avis de fermeture de chemin (TC-67) doivent être installés sept (7) jours avant la fermeture du chemin.

Numéros de téléphone	
Police	
Incendie	911
Ambulance	
CUPR	1-800-667-6307

Mise ne place et suppression de la zone de contrôle de la circulation	
<p>Planifiez votre installation. Placer les véhicules en amont pour la protection. Assemblez les appareils loin du chemin. Minimiser l'exposition au trafic. Assurez-vous que les travailleurs sont visibles et bien en vue. Commencez la mise en place, en amont. Faites toujours face à la circulation. Prévoyez un itinéraire d'évacuation. Attention aux courbes. Couvrir les panneaux qui sont installés avant qu'ils ne soient nécessaires. Maintenir une largeur de voie de 3 mètres. Assurez-vous que la circulation est entièrement pavée ou entièrement en gravier.</p>	<p>Retirer dans l'ordre inverse de la mise en place côté fermé (déplacer vers l'amont) Retirer dans le même ordre que l'installation sur le côté ouvert (déplacer vers l'aval). Ne pas diriger le véhicule de travail vers l'amont.</p> <p>Les véhicules d'urgence de la police, des pompiers ou des ambulances doivent être autorisés à traverser les zones de contrôle de la circulation le plus rapidement possible.</p> <p>Instructions écrites aux personnes qui dirigent la circulation.</p>

Mesures de contrôle de la circulation supplémentaires ou écarts par rapport au plan de contrôle de la circulation (écrit ou illustré)
--

<input type="checkbox"/> Tous les travaux à exécuter son sur le terrain de la propriété

Déclaration du demandeur & conditions générales

Je, _____ certifie que :

1. *J'ai lu et je comprends parfaitement et j'accepte que tous les travaux doivent être effectués conformément aux normes et aux règlements de la Corporation des Comtés unis de Prescott et Russell (CUPR), à la satisfaction des CUPR.*
2. *J'ai lu et je comprends parfaitement et j'accepte les conditions, les spécifications et les règlements relatifs à cette application.*
3. *Les informations contenues dans cette demande et les autres documents joints sont véridiques au meilleur de ma connaissance et je ne modifierai pas les informations fournies dans cette demande avant d'avoir obtenu le consentement écrit des CUPR.*
4. *Je reconnais et accepte qu'aucun intérêt ne sera payé sur le dépôt soumis avec cette demande (le cas échéant).*
5. *J'accepte par la présente toute responsabilité pour tout dommage causé à l'infrastructure municipale ou des CUPR ou à toute autre propriété dans les CUPR à la suite de tout type de travail sur ou adjacent à la propriété décrite dans cette demande. Si de tels dommages se produisent, j'informerai immédiatement le Département des Travaux publics des CUPR et effectuerai immédiatement, à mes frais et dépenses, les réparations requises par les CUPR. Pendant une période de garantie de deux ans après l'achèvement, je serai responsable de tous les travaux effectués, des matériaux, des coûts et des réparations effectuées.*
6. *Le demandeur ou son entrepreneur est responsable de l'obtention et du maintien de l'assurance telle que spécifiée par les CUPR.*
7. *J'accepte par la présente, d'indemniser et de dégager de toute responsabilité les CUPR, ses dirigeants, agents, préposés et ouvriers de toute cause d'action, perte, coûts ou dommages résultant de l'exécution, de la non-exécution ou de l'exécution imparfaite de tout travail autorisés avec ou sans négligence de la part du demandeur ou des officiers, agents, préposés ou ouvriers du demandeur et donc assume tous les risques et responsabilités lors de l'octroi du permis.*
8. *Si des travaux d'excavation ont lieu, l'excavateur doit avoir une copie d'un certificat d'approbation d'emplacement valide d'Ontario One Call.*

**Ce formulaire de demande ne l'approbation à l'exécution d'aucun travail.
Vous recevrez un permis lorsque les travaux seront approuvés et que le paiement sera reçu.**

Date		Signature	
------	--	-----------	--

À l'usage de l'administration du Département des Travaux publics	
Numéro de la demande	Date reçue

À REMPLIR UNIQUEMENT PAR LES TRAVAUX PUBLICS

Entrée

Longueur du ponceau	m	
Taille du ponceau	mm	<input type="checkbox"/> Corrugated Steel Pipe (1.6 mm minimum wall thickness for pipes up to 1.2 m diameter); OR <input type="checkbox"/> HDPE (Plastic) (320 kPa compression stiffness) <input type="checkbox"/> Specifications if diameter is >1.2 m: _____
Largeur maximale que le haut de	m	

Voir détail pour entrée privée (UCPR ENT-01-FR)

Remplissage de fossé

Longueur du ponceau	m	
Taille du ponceau	mm	<input type="checkbox"/> Corrugated Steel Pipe (1.6 mm minimum wall thickness for pipes up to 1.2 m diameter); OR <input type="checkbox"/> HDPE (Plastic) (320 kPa compression stiffness) <input type="checkbox"/> Specifications if diameter is >1.2 m: _____
Nombre de puisards requis		

Voir détail pour remplissage de fossé (UCPR DF-01-FR)

Coupe de chemin

Type de surface à couper	
Dimension de la coupe	
Instructions spéciales	

Voir détail pour coupe de chemin :

- Standard pour coupe de chemin (épaisseur du pavé >50 mm) UCPR RC-01-FR
- Standard pour coupe de chemin (épaisseur du pavé <50 mm) UCPR RC-02-FR
- Standard pour coupe de chemin (vue en plan) UCPR RC-03-FR

Inspecté par	
Date	